



# Pension alimentaire - Intermédiation financière

## Suivi de votre dossier

N° dossier :  
D-GN5N3A4

**NOUS CONTACTER**  
Nous Téléphoner :

**3238** Service gratuit  
+ prix appel

**Nous écrire :**  
ARIPA Centre traitement LYON  
TSA 60051  
69417 LYON CEDEX 03

**Informations et démarches :**  
[pension-alimentaire.caf.fr](http://pension-alimentaire.caf.fr)

301

Mr BUENO Gregory  
858 route de Monteils  
30360 DEAUX

Le 01/01/2025

Monsieur,

Vous vous êtes engagé à rembourser mensuellement votre dette de pension alimentaire, or nous n'avons pas reçu le paiement attendu le mois précédent.

Nous vous demandons de régulariser la situation et de nous régler **immédiatement** 101,20 € par :

- virement sur le compte bancaire suivant : BIC : CDCGFRPPXXX - IBAN : FR574003100300000468657J62) **en rappelant la référence ARIPA D-GN5N3A4** ;
- ou chèque à l'ordre du Directeur comptable et financier de la Caf de Gard **en rappelant la référence suivante au dos du chèque : ARIPA D-GN5N3A4**, à adresser à : Caf du Gard - 321 R MAURICE SCHUMANN - 30922 NIMES CEDEX 9

**En cas de non-réponse de votre part dans un délai de 15 jours, l'Aripa déclenchera une procédure de recouvrement forcé à votre encontre (saisie sur salaire, saisie sur compte bancaire...), incluant la pension alimentaire impayée et des frais de gestion [article L. 581-1 et R 581-4 du code de la Sécurité sociale].**

**Si vous avez régularisé la situation auprès de nos services entre-temps, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.**

Vous pouvez suivre votre dossier sur [pension-alimentaire.caf.fr](http://pension-alimentaire.caf.fr), rubrique « mon compte ».

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Matthieu Perrot, directeur

Dans le cadre de l'activité de gestion des pensions alimentaires et sur le fondement de l'exécution de la mission d'intérêt public dont la Cnaf est investie, vos données personnelles ainsi que celles de vos enfants sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales – 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, celle-ci ayant désigné un Délégué à la Protection des Données.

Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (ARIPA – Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) - 32, avenue de la Sibelle, 75685 PARIS CEDEX 14) de préférence par courrier postal signé, accompagné d'une preuve d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous apparaît pas satisfaisante, vous pouvez prendre contact avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Vos informations ainsi que celles de vos enfants (nom, prénom, date et lieu de naissance, numéro de sécurité sociale, reconnaissance de paternité, lieu de résidence), qui nous ont été communiquées soit par votre intermédiaire, soit par un professionnel de justice sont traitées uniquement par l'ARIPA. Vos informations sont conservées au maximum pendant toute la durée de la procédure d'intermédiation, puis pendant les durées légales des voies de recours (6 ans). Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non-recours au droit, de statistiques, recherches et études.